

REPUBLIQUE FRANCAISE Département du Nord

## **ARRETE N°2023-72**

## Arrêté d'alignement individuel

Le Maire de la commune d'Haveluy,

Vu la demande de la SA d'HLM Maisons et Cités concernant la définition de l'alignement entre la parcelle cadastrée section AC N°225 et la voie dénommée « Rue Paul Vaillant Couturier » ;

Vu le procès-verbal établi par Madame Véronique BEAUCAMP, Géomètre-Expert ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

## ARRETE:

<u>Article 1</u>: L'alignement entre la parcelle cadastrée AC N°225, propriété de la SA d'HLM Maisons et Cités et la voie « dénommée « Rue Paul Vaillant Couturier, qui relève du domaine public communal, est déterminée par les lettres C et D, conformément au plan établi par Madame Véronique BEAUCAMP, Géomètre-Expert.

<u>Article 2</u> : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- à la SA d'HLM Maisons et Cités,
- à la SCP BOURGOGNE-BEAUCAMP, Géomètres-Experts

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois.



Fait à Haveluy, le 12 octobre 2023

Le Maire.

Hôtel de Ville Place Auguste Lainelle - 59255 Haveluy Tel : 03 27 44 20 99